

Flers agglo : 730 logements à rénover d'ici 2026 sur tout le territoire

Flers agglo lance une nouvelle opération programmée d'amélioration de l'habitat sur tout son territoire. Objectif, accompagner la rénovation de 730 logements d'ici 2026.



Pour accompagner les propriétaires dans leurs démarches, une maison de l'habitat et de la rénovation a ouvert à Flers, rue de la 11^e DB.

C'est à l'occasion de l'inauguration d'une **maison de l'habitat et de la rénovation**, rue de la 11^e DB à Flers, que le président de **Flers Agglo**, Yves Goasdoué, a annoncé le lancement d'une nouvelle **opération programmée d'amélioration de l'habitat** (OPAH).

Lancée depuis le 1^{er} avril dernier, elle permettra aux **propriétaires occupants**, aux **propriétaires bailleurs** mais aussi aux **copropriétés**, de bénéficier d'aides de l'Etat, des collectivités territoriales ou de Flers Agglo pour la réalisation de travaux d'économie d'énergies, d'adaptation à la perte d'autonomie, de réhabilitation de logements ou encore de travaux dans les parties communes des copropriétés.

Des aides dans les 42 communes

Etant donné que c'est Flers Agglo qui relance cette OPAH, les communes qui la constituent sont éligibles à des aides. Concrètement, le plan prévoit de soutenir la rénovation de près de 730 logements pendant 5 ans, soit dans le détail 655 dossiers de propriétaires occupants et 75 dossiers de propriétaires bailleurs.

Une opération d'envergure qui demande des fonds importants. L'agence nationale de l'habitat en est de loin le principal fournisseur, avec 8 728 426 €. Viennent ensuite Flers Agglo avec 280 000 €, et le département de l'Orne, avec 149 335 €.

Les critères d'éligibilités

« Contrairement à ce que pensent certaines personnes, ce n'est pas parce qu'on gagne bien sa vie qu'on ne peut pas être éligible », prévient Yves Goasdoué.

En effet, si pour des propriétaires occupants, les subventions et prêts accordés le sont en fonction de la nature du projet, de la situation sociale et familiale et des ressources, pour les propriétaires bailleurs les aides sont accordées selon la nature du projet, les travaux réalisés et le loyer pratiqué.

Et même pour les propriétaires occupants, il existe des dispositifs qui peuvent accorder des aides à des personnes avec un salaire confortable.

Quelques conditions s'ajoutent à cela, à savoir que pour les propriétaires occupants, le logement qui bénéficie des travaux doit être occupé à titre de résidence principale. Les logements doivent, dans tous les cas, avoir plus de 15 ans, et les gains énergétiques doivent être d'au moins 35 % pour les travaux de rénovation énergétique.

Enfin les travaux doivent être réalisés par un professionnel, « et surtout ne doivent pas être commencés avant l'acceptation du dossier. »

Des permanences pour accompagner

Et parce qu'il n'est pas toujours facile de savoir à quelles aides on peut prétendre et comment constituer un dossier, Flers Agglo a décidé d'ouvrir, rue de la 11^e DB, une maison de l'habitat et de la rénovation.

Toute personne qui prend rendez-vous pourra y rencontrer quelqu'un du centre de développement pour l'habitat et l'aménagement des territoires (CDHAT), afin de bénéficier d'un accompagnement technique et d'aides financières pour rénover un logement.

Il est aussi possible de rencontrer un membre de l'espace Faire, qui peut conseiller pour tous travaux de rénovation énergétique, ou encore le Conseil d'architecture d'urbanisme de l'environnement (CAUE), qui peut aider en cas de problème pour des permis de construire ou des rénovations.

Enfin il sera aussi possible de solliciter un rendez-vous auprès de l'Association départementale d'information sur le logement (ADIL), qui informe le public sur le plan juridique, fiscal et financier.

Tout un arsenal de solutions pour accéder à des aides plus facilement, et donc améliorer la qualité des logements sur le territoire.

Maison de l'habitat et de la rénovation, 7 bis rue de la 11^e DB, Flers. Contact par mail : maisondelhabitat@flers-agglo.fr. Prise de rendez-vous obligatoire.